

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 27 février 2024, à 19 h 30,
à la salle du conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire

Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Jessica Thériault, greffière adjointe

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 33 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Le conseiller Luc Robichaud déclare un conflit d'intérêt pour l'item 8.10; la conseillère Cathy Paulin déclare un conflit d'intérêt avec l'item 8.4, 8.7 et 8.10; le conseiller Louis LeBouthillier déclare un conflit d'intérêt avec l'item 8.13.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-018

Page 1 sur 10

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@municipalitedeshautesterres.ca

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 janvier 2024

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Luc Robichaud, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 janvier 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-019

6. Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale présente le rapport des items ayant nécessité des suivis. Le conseiller Louis LeBouthillier demande à connaître le processus utilisé pour les lieux inesthétiques et dangereux. Le conseiller Danny Comeau pose des questions sur les réponses obtenues relativement aux lettres envoyées aux compagnies de télécommunications. Le rapport est annexé au procès-verbal.

7. Correspondances

Le conseiller Albert Lagacé demande de l'information relativement à la réponse du Ministre Gary Crossman concernant à la lettre de préoccupation relativement au cours d'eau qui lui fut parvenu.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Maire suppléant

Le conseiller Albert Lagacé propose le conseiller Luc Robichaud comme maire suppléant et le conseiller Louis LeBouthillier propose la conseillère Cathy Paulin. Les deux candidats étant intéressés, un vote à main levée est effectué.

La conseillère Cathy Paulin l'emporte avec la majorité des votes.

8.2. Modification du plan municipal et de l'arrêté de zonage de Paquetville pour le dossier Chantal Mainville

8.2.1. Étude des objections

Aucune objection reçue.

8.2.2. Première lecture du titre de l'arrêté 2024-02

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20516639 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection au projet fut reçue;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2024-02 Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Paquetville;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QUE l'arrêté 2024-02 Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Paquetville, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-020

8.2.3. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-02

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20516639 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal;

CONSIDÉRANT QUE la première lecture a été faite;

La conseillère Cathy Paulin fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-02 Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Paquetville;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Albert Lagacé,

QUE l'arrêté 2024-02 Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Paquetville, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-021

8.2.4. Première lecture du titre de l'arrêté 2024-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20516639 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté de zonage;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection au projet fut reçue;

Le conseiller Albert Lagacé fait la première lecture du titre de l'arrêté 2024-03 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Paquetville;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QUE l'arrêté 2024-03 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Paquetville, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-022

8.2.5. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20516639 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la première lecture a été faite;

La conseillère Nathalie Mallais Comeau fait la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-03 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Paquetville;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE l'arrêté 2024-03 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Paquetville, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-023

8.3. Arrêté de construction des Hautes-Terres

8.3.1. Lecture intégrale de l'arrêté 2024-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire combiner les règlements sur la construction existants dans un seul arrêté pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la première et la deuxième lecture ont été faites;

CONSIDÉRANT QUE les articles 15(3) et 70 de la *Loi sur la gouvernance locale*, qui permettent de lire un sommaire de l'arrêté au lieu de l'intégralité, ont été respectés;

La directrice générale présente un sommaire de l'arrêté 2024-01 Arrêté de construction des Hautes-Terres;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Cathy Paulin,

QUE l'arrêté 2024-01 Arrêté de construction des Hautes-Terres, dont l'intégralité a été lu, soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-024

8.3.2. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire combiner les règlements sur la construction existants dans un seul arrêté pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la première lecture du titre, la deuxième lecture du titre, ainsi que la lecture intégrale ont été faites;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-01 Arrêté de construction des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QUE l'arrêté 2024-01 Arrêté de construction des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-025

8.4. Modification de zonage pour le dossier Garderie St-Isidore

La conseillère Cathy Paulin, étant en conflit d'intérêt, sort de la salle à 20 h 27.

Résolution du Conseil concernant la publication des avis en vertu de l'article 111(1) de la Loi sur l'urbanisme

Sujet : Modification au zonage – 128, rue Delagarde

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par Garderie St-Isidore Inc. et que cette demande a pour but de permettre l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20482907;

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tel arrêté modificateur;

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par le conseiller Albert Lagacé,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage tel que recommandé par le CRP;
- b) la greffière se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la Loi sur l'urbanisme;

- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au mardi 26 mars 2024, en la salle du Conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey Thériault, située à Paquetville NB, à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-026

La conseillère Cathy Paulin revient dans la salle de réunion à 20 h 30.

8.5. Ajustement des cartes de crédit VISA Desjardins

CONSIDÉRANT QUE des ajustements sont nécessaires au niveau de l'utilisation des cartes de crédit;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Cathy Paulin,

QUE les cartes de crédit en circulation pour le compte de la Municipalité soient ajustées de la façon suivante :

- 1) Pour la carte du directeur général adjoint et trésorier : augmenter la limite autorisée à 15 000 \$ pour les dépenses administratives de la municipalité;
- 2) Pour la carte du directeur des travaux publics : augmenter la limite autorisée à 5 000 \$;
- 3) Éliminer la carte de crédit présentement octroyée au responsable des travaux publics;
- 4) Autoriser une carte de crédit pour le directeur de la sécurité publique ayant une limite de 5 000 \$ pour le département;
- 5) Éliminer les cartes de crédit présentement octroyées aux chefs des brigades de pompier;
- 6) Augmenter la carte de crédit présentement octroyée au service de réception pour les réservations ou achats en ligne au montant de 2 000 \$;
- 7) Autoriser une carte de crédit pour l'agente à la vie culturelle et communautaire ayant une limite de 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-027

8.6. Ajustement des marges de crédit

CONSIDÉRANT QUE l'article 100(2) de la *Loi sur la gouvernance locale* autorise le gouvernement local à obtenir une marge de crédit ne dépassant pas 4 % du budget annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 117(13) de la *Loi sur la gouvernance locale* autorise le gouvernement local à obtenir une marge de crédit ne dépassant pas 50 % de leur budget annuel;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres autorise UNI Coopération Financière à ajuster annuellement la marge des fonds généraux à 4 % du budget de fonctionnement ainsi qu'à ajuster annuellement la marge des fonds des eaux usées à 50 % du budget de ce service. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-028

8.7. Nouveaux pompiers volontaires – Service d'incendie de Paquetville

La conseillère Cathy Paulin, étant en conflit d'intérêt, sort de la salle à 20 h 38.

CONSIDÉRANT QUE le Chef pompier du Service d'incendie de Paquetville a recommandé la nomination de deux nouveaux pompiers volontaires;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que monsieur Tommy Morel et monsieur Lenny Thériault soient nommés comme pompiers volontaires du Service d'incendie de Paquetville. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-029

La conseillère Cathy Paulin revient dans la salle de réunion à 20 h 41.

8.8. Nouveaux pompiers volontaires – Service d'incendie de St-Isidore

CONSIDÉRANT QUE le Chef pompier du Service d'incendie de St-Isidore a recommandé la nomination d'une nouvelle pompière volontaire et de deux nouveaux pompiers volontaires juniors;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que madame Maryse Brideau soit nommée comme pompière volontaire et que monsieur Alex Hall et monsieur Olivier St-Pierre soient nommés comme pompiers volontaires junior du Service d'incendie de St-Isidore. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-030

8.9. Cibles de réduction des gaz à effet de serre à atteindre (programme PPC)

ATTENDU QUE la Municipalité des Hautes-Terres est membre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC);

ATTENDU QUE la Municipalité des Hautes-Terres a complété la réalisation d'un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES);

ATTENDU QUE le programme PPC est un cadre de travail en cinq étapes où il est requis d'établir un inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre, établir des objectifs de réduction des émissions, élaborer un plan d'action local pour la protection du climat, mettre en œuvre le plan d'action local pour la protection du climat, surveiller les progrès ainsi que présenter les résultats;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Municipalité de Hautes-Terres s'engage à réduire de 20% les émissions de GES par rapport à l'année 2021 pour ses activités municipales d'ici 2031 et à réduire ses émissions de GES pour la collectivité de 6% par rapport à l'année 2021 d'ici 2031. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-031

8.10. Retrait du droit de premier refus pour le terrain de la Société Coopérative Paquetville

La conseillère Cathy Paulin et le conseiller Luc Robichaud, étant en conflit d'intérêt, sortent de la salle de réunion à 20 h 49.

CONSIDÉRANT QU'UN premier droit de refus est enregistré sur la propriété NID 20793949 au nom de la municipalité concernant l'usage du terrain pour en faire un magasin d'alimentation;

CONSIDÉRANT QUE la Société coopérative de Paquetville utilise le terrain pour l'usage qu'il était prévu de lui donner;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que la Municipalité des Hautes-Terres renonce au droit de premier refus et procède à l'enregistrement d'une renonciation de tous droits pour l'ensemble de la propriété. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-032

La conseillère Cathy Paulin et le conseiller Luc Robichaud revient dans la salle de réunion à 20 h 51.

8.11. Représentant du Conseil au comité touristique

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la Péninsule acadienne, par l'entremise de la CSRPA, ont accepté d'élaborer une stratégie touristique péninsulaire pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la première étape de ce processus est de bâtir un comité aviseur au niveau de la municipalité, idéalement composé de 5 à 6 personnes de l'industrie touristique, de partenaires stratégiques et de représentants municipaux, dont le maire et un conseiller ou une conseillère;

Il est proposé la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que la conseillère Suzanne Thériault siège au comité touristique, et ce, pour la durée du mandat du comité ou la durée de son mandat au sein du conseil, soit selon le mandat qui se terminera en premier. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-033

8.12. Lettrage La Découverte sur l'école de Saint-Sauveur

CONSIDÉRANT QUE l'école François-Xavier-Daigle d'Allardville a déposé une demande pour récupérer les lettres sur le bâtiment de l'ancienne école de St-Sauveur, La Découverte, afin d'en faire une œuvre d'arts en l'honneur de l'amphithéâtre de l'école d'Allardville qui sera nommé La Découverte;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que l'on retire les lettres du bâtiment et qu'on les offre à l'école François-Xavier-Daigle d'Allardville pour leur projet. Six (6) pour, deux (2) abstention, adopté.

Résolution no 2024-02-034

8.13. Transfert de terrains à l'Association de logements et d'alimentation de St-Isidore Inc.

Le conseiller Louis LeBouthillier, étant en conflit d'intérêt, sort de la salle à 21 h 12.

Le présent item est reporté à la prochaine réunion ordinaire.

Le conseiller Louis LeBouthillier revient dans la salle de réunion à 21 h 15.

8.14. Fermeture de compte

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de fermer certains comptes bancaires qui sont maintenant inutilisés;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QUE les comptes bancaires suivants soient fermés de façon définitive :

Fonds général de Paquetville 019406054214
Fonds de St-Isidore 10003535087
Fonds FTE St-Isidore 1000403650376
Épargne 000036999436
Épargne 000038459587
Épargne 000036996305
Épargne 000036999335
Épargne 000038459486
Épargne 000038459284
Épargne 000038459082
Épargne 000038461207
Épargne 000036999234
Épargne 000038459385
Épargne 000038459183

ET QUE les fonds, s'il y reste de l'argent, soient transférés au compte bancaire du fonds général de la municipalité. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-02-035

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

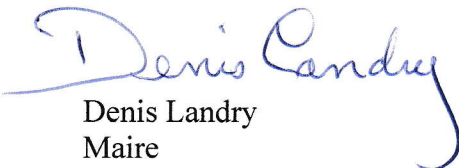
Le conseiller Louis LeBouthillier informe les personnes présentes d'un projet de logement qui est en développement à St-Isidore. Le conseiller Albert Lagacé apporte des préoccupations relativement au chemin de Val-Doucet.


10. Présentations et interventions du public

Environ 70 personnes étaient présentes à la réunion. Des citoyens ont partagé leur préoccupation relativement aux terrains de bleuets, d'autres ont apporté le point de l'école de Saint-Sauveur; des questions sur les permis de construction, les évaluations foncières et les rénovations de la caserne de St-Isidore.

11. Ajournement

La conseillère Cathy Paulin propose l'ajournement et la séance est levée à 21 h 54.


Denis Landry
Maire


Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière

